

Jardin communautaire de Piedmont

Un modèle inspirant

CHRISTIANE DURAND

Le jardin communautaire de Piedmont en est à sa quatrième saison de culture. Une initiative de la municipalité de Piedmont sous les recommandations de la Société d'horticulture du Grand Jardin Vert - Piedmont.

Les travaux du jardin ont débuté en 2011 par des analyses de sol et l'installation d'une clôture périphérique. Le nombre de jardinets est passé de 15 en 2012, à 20 en 2013, à 25 en 2014 et à 31 en 2015. Chaque jardin (3m x 3m) est entouré d'une bande de bois de 12 pouces de hauteur.

Aménagé sur un terrain vacant voisin du garage de la Municipalité de Piedmont, ce jardin communautaire est de plus en plus agréable à contempler.

Les objectifs du jardin communautaire sont de favoriser l'exercice et la détente en plein air, de permet-

tre la mise en pratique des connaissances et préférences horticoles des participants, de favoriser le partage et l'entraide ainsi que les échanges entre les générations, de perpétuer les traditions horticoles écologiques de la société québécoise et, bien entendu, de déguster des légumes d'une saveur exceptionnelle.

Grâce à l'enthousiasme de quelques Piémontais qui y cultivent chaque année des légumes, des plantes et des fleurs, ce jardin est agréable à contempler. Ce jardin communautaire permet actuellement à quelques familles d'avoir accès à des produits frais.



Ce sont maintenant 31 jardinets qui ont été aménagés en 2015 sur un terrain vacant voisin du garage de la Municipalité de Piedmont.

Deux jardinets sont réservés au Centre de la Petite Enfance de la Vallée et les enfants qui fréquentent ce CPE viennent à chaque année y cueillir de petites citrouilles au

début du mois d'octobre. C'est une tradition qui s'installe au jardin communautaire, c'est le petit bal des citrouilles pour nos bambins.

Ce jardin communautaire est un modèle inspirant pour d'autres communautés qui voudraient en créer un dans leur municipalité respective.

PAQUETTE PAQUETTE
ARPENTEURS - GÉOMÈTRES INC.

Pierre Paquette, a.-g.
Guillaume Paquette, a.-g.

NOUVELLE ADRESSE

1025, rue Principale, Prévost
Télec.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979
info@ppaquetteag.ca

Option MarieJo Comptabilité

Tenue de Livres
Complète ou partielle
et
Aide - Conseils - Supervision

*L'Option / Qualité / Tranquillité d'esprit
pour petites entreprises
et travailleurs autonomes*

Membre des réseaux d'affaires :
- AEDQ - FeLaurentides - RGAP
- Conseillère du RCS (SAGE 50)

450 822-7138
chicmj@gmail.com

Plus de 30 ans d'expérience - Prop.: Marie-Josée Chicoine

Manoir l'Émeraude
Résidence
pour personnes retraitées

L'autonomie à son meilleur
Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515

Les échos du  **CONSEIL MUNICIPAL de Piedmont!**

LOUISE GUERTIN

Séance ordinaire du conseil, du lundi 14 septembre 2015

L'assemblée du Conseil est un moyen prévu par la Loi pour faciliter la participation citoyenne à la démocratie. Ce n'est jamais aussi évident que lorsque les citoyens se font entendre à la période de questions. En septembre, les questions ont porté sur les décisions du Conseil, sur l'application des règlements municipaux et sur la planification des travaux et les prévisions budgétaires.

Urbanisme

Un propriétaire a été surpris de constater le coût élevé d'une dérogation mineure. En effet, ce citoyen du Chemin des Neiges a appris à ses dépens qu'il faut un permis pour installer un pavillon extérieur dans son jardin; un permis n'est pas nécessaire pour les abris temporaires de ce type. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de refuser la dérogation mineure, mais de modifier la réglementation. Le citoyen a émis son inquiétude face à cette décision : « Je ne pensais pas qu'un gazebo nécessitait un permis. Le directeur de l'urbanisme m'a expliqué que le changement à la réglementation coûterait 2 000 \$ ». Le maire Cardin a « suggéré de prendre un rendez-vous avec M. DaSylva, le Directeur général, M. Durand (conseiller responsable de l'urbanisme) et moi-même. Venez nous voir et on discutera de ça. »

Le citoyen a voulu savoir s'il pouvait changer la fonction de sa construction pour le convertir en cabanon. Le maire a répondu : « C'est pour ça qu'on doit discuter. J'y serai avec le DG et M. Durand. »

M. Durand a précisé que les frais sont de 450 \$ pour une demande de changement de zonage et de 1 500 \$ pour une demande de changement au règlement.

Coûts des travaux

Aqueduc Mont-Belvédère – Le règlement modifié d'emprunt pour le remplacement de l'aqueduc sera approuvé lors de la prochaine assemblée du Conseil. Le coût total des travaux s'élève à 1 575 000 \$. La répartition des coûts après la subvention du Québec de 1 049 945 \$ est de 149 025 \$ par les riverains et 138 675 \$ pour les propriétaires à l'ouest de Piedmont desservis par l'aqueduc. Les travaux routiers au montant de 237 355 \$ sont couverts par la réserve au budget 2015. « La quote-part annuelle sera d'environ 133 \$ sur 20 ans par rapport à 228 \$ initialement prévu. »

Majoration – abri pour le sel – M. Alexandre Beaulne Monette a demandé au maire d'expliquer le dépassement de coût de 57 % pour le nouvel abri de sel: 110 000 \$ contre la prévision initiale de 70 000 \$. M. Cardin : « Ce n'est pas exactement un dépassement de coût. C'est qu'à l'origine on avait budgété l'automne dernier, seulement pour l'abri de sel. On a ajouté un entrepôt pour abriter les camions qui n'était pas prévus au départ. Il y aura donc deux bâtiments. »

Environnement

Plusieurs citoyens déçus ont découvert la coupe d'arbrisseaux et d'arbres entre l'autoroute et la piste pour piétons sur chemin des Frênes, devant le motel 60. On a voulu savoir ce qui s'était passé.

M. Durand a dit que c'est la troisième fois en 6 ans et a qualifié les travaux de coupe légère. C'est un point de vue que ne partagent pas les piétons qui longent l'autoroute. Il a comparé cette coupe à celle effectuée par Hydro-Québec. Dans les faits, HQ élague, ne coupant que la cime des arbres qui touchent aux fils électriques.

Planification

Le Conseil a autorisé l'Inter-Club à se raccorder à l'égout municipal, chemin de la Gare. La connexion passera sous la rivière du Nord. Tous les coûts seront défrayés par les propriétaires de l'Inter-Club.

M. Beaulne Monette a demandé l'état d'avancement des travaux pour le parc de La Sablière et le plan budgétaire des prochaines années. Les réponses obtenues : « la plantation débutera dans 15 jours; le quai n'a pas encore été installé. Le coût des travaux sera connu en fin d'année financière. » Pour les coûts en 2016, le maire Cardin a indiqué que « ce sera fait à l'automne. » Le citoyen a demandé si les heures de travail des employés de la municipalité sont comptabilisées? « Non », de dire le maire. Un silence a suivi ce commentaire. Le citoyen a répondu : « Vous fonctionnez d'année en année dans ce projet. On peut faire des prévisions, vous savez! »

Il a demandé l'état des négociations pour le don du terrain à la sortie 58. Le maire a répondu que l'avocat responsable du dossier pour Piedmont, « est revenu de vacances ce matin. » Avez-vous rencontré la lobbyiste embauchée par le promoteur dans ce dossier? « Pas pour ce dossier », a répondu le directeur général. « Que prévoyez-vous donner en échange de ce don? » « Un reçu fiscal après approbation par le ministère du Revenu. »